

Programme de formation

Le droit au séjour des personnes étrangères (3 jours)

FORMATEURS : HERVE GOUYER et FEDERICO COLOMBO – Juristes et formateurs à ESPACE.

PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation vise à maîtriser le droit au séjour des personnes étrangères, en distinguant :

- Le droit au séjour des citoyen·ne·s UE et des membres de leur famille (quelle que soit leur nationalité) en application du droit européen.
- Le droit au séjour des ressortissant·e·s de pays tiers à l'UE en application du droit national

Seront présentées :

- les catégories d'étrangers éligibles à la délivrance d'une première carte de séjour, en fonction de leur situation personnelle et selon les conditions prévues par la loi.
- Les démarches préfectorales en vue de déposer une demande de carte de séjour
- Les conditions de délivrance de la carte pluriannuelle et de la carte de résident
- Des études de cas pratiques

La formation vise à donner les repères indispensables aux travailleur·euse·s sociaux·les pour la mise en œuvre du droit au séjour des personnes étrangères.

NB : Cette formation, identique à celle de deux jours sur les thèmes communs abordés, prévoit en plus les cartes pluriannuelles et les cartes de résidents, ainsi que des études de cas.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Présentation des différents titres de séjour existants :** récépissés, visas de long séjour valant titre de séjour, autorisations provisoires au séjour, cartes de séjour temporaires, carte de séjour pluriannuelles, cartes de résident, carte de retraité, certificats de résidence algérien et titres de séjour délivrés aux citoyens UE et à leurs membres de famille
- **Présentation des dispositions légales prévoyant l'admission au séjour de certaines catégories d'étranger·ère·s sans titre de séjour, ressortissant·e·s de pays tiers à l'UE :** personnes justifiant de liens personnels et familiaux, jeune étranger·ère·s, conjoint·e·s de Français·e·s et parents d'enfants français, malades et parents d'enfants malades, personnes justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, victimes de proxénétisme, de la traite des humains de violences conjugales ou sous la menace d'un mariage forcé, etc.).
- **Le droit au séjour des citoyen·ne·s UE :** présentation du droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'UE en tant que membres de famille de citoyen·ne·s européen·e·s ayant un droit de séjour en France
- **Démarches préfectorales de demande d'une 1^{ère} carte de séjour ou de renouvellement d'une carte de séjour :** constitution et dépôt du dossier, remise du récépissé et instruction de la demande de carte de séjour.
- **Les conditions de délivrance de la carte pluriannuelle et de la carte de résident**
- **Etudes de cas pratiques**

COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Chaque session regroupe 15 à 20 personnes

MODALITES PRATIQUES

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>